



Appel litige bien

Par STEPH

Bonjour,

Je suis actuellement dans une situation où un jugement a été rendu en ma faveur dans un litige lié à la vente d'un bien.
La partie adverse a fait appel.

J'ai entendu parler de la possibilité de demander la radiation.
Quels sont les avantages et les risques d'une telle démarche ?

Merci d'avance pour vos conseils !